



NOTICE ANNUELLE
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Le 16 mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. STRUCTURE ORGANISATIONELLE.....	1
2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS	1
3. DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS	7
4. ANALYSE DE LA DIRECTION.....	12
5. POLITIQUE DE DIVIDENDE.....	12
6. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL.....	12
7. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DE TITRES	13
8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	14
9. POURSUITES.....	19
10. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	19
11. AGENTS DE TRANSFERT ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	19
12. CONTRATS IMPORTANTS	19
13. INTÉRÊTS DES EXPERTS	19
14. INFORMATIONS RELATIVES AU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	20
15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	21
ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	23
ANNEXE B – MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	27

À moins d'avis contraire, les termes « notre », « nous », la « Société » et « Warnex » utilisés dans cette Notice annuelle font référence collectivement à Warnex inc. et, à moins d'indication contraire, à ses filiales.

DEVISE

À moins d'avis contraire, tout montant d'argent évoqué dans cette Notice annuelle est en devise canadienne.

MENTION PARTICULIÈRE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans la présente Notice annuelle sont de nature prospective, et sont assujetties à de nombreux risques et incertitudes, connus et inconnus. Pour plus d'information portant sur des risques et incertitudes connus, relatifs aux ressources financières, aux risques de liquidité, aux clients et partenaires importants, aux risques relatifs au crédit, aux devises étrangères, à la réglementation gouvernementale, aux installations de laboratoire, à la volatilité du cours de nos actions, aux employés, aux fournisseurs, et d'autres facteurs importants qui pourraient se traduire par un écart considérable entre les résultats réels et les résultats évoqués, nous vous référons à la rubrique Risques et incertitudes, dans l'Analyse de la direction de la Société la plus récente, qui peut être consultée à www.sedar.com. En conséquence, les résultats réels pourraient différer de manière importante des résultats anticipés exprimés dans ces déclarations prospectives.

GLOSSAIRE

Ce glossaire contient des expressions généralement utilisées dans le domaine pharmaceutique ainsi que des expressions techniques spécifiques à la description des technologies de la Société.

ADN – (« acide désoxyribonucléique ») – La base chimique de l'hérédité et le porteur de l'information génétique de la plupart des formes de vie.

Direction des produits thérapeutiques (« DPT ») – Section du ministère canadien de la Santé qui réglemente les produits pharmaceutiques et les appareils médicaux pour l'utilisation humaine.

Essai clinique – Étude organisée, avec des patients ou des volontaires humains, conçues pour fournir des données cliniques pertinentes du point de vue statistique afin de déterminer l'efficacité et l'innocuité de nouveaux agents thérapeutiques, de diagnostics et d'appareils médicaux.

Food and Drug Administration (« FDA ») – L'organisme gouvernemental qui régit la fabrication, l'innocuité, l'utilisation et l'efficacité des produits biologiques, des médicaments, des instruments médicaux, des aliments (sauf viande et volaille) et des cosmétiques aux États-Unis.

ICH – (« International Conference on Harmonisation of Technical Requirements for Registration of Pharmaceuticals for Human Use ») – L'ICH établit des directives techniques communes pour l'industrie pharmaceutique.

Inspectorat de la Direction générale des produits de santé et des aliments (« IDGPSA ») – L'Inspectorat de la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada est responsable des activités de conformité et d'application de la loi à l'échelle de la Direction générale, ce qui permet d'adopter une approche uniforme pour l'ensemble des produits réglementés. Les fonctions principales de l'IDGPSA sont la surveillance de la conformité, d'une part, et les enquêtes et la vérification de la conformité d'autre part. Ces fonctions sont appuyées par l'agrément des établissements de drogues et des instruments médicaux, et par des analyses de laboratoire.

Pathogène – Microorganisme bactérien, viral ou fongique pouvant causer la maladie ou la mort.

PCR en temps réel – Le PCR en temps réel détecte la fluorescence émise durant la réaction à titre d'indicateur de l'ADN produite durant chaque cycle PCR (donc en temps réel), contrairement à une détection à la fin du processus seulement.

Réaction en chaîne de la polymérase (« PCR ») – Réaction biochimique *in vitro* afin de multiplier des séquences spécifiques d'ADN comme les marqueurs moléculaires.

1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Warnex a été constituée sous la dénomination de Warnex Pharma inc. par certificat de constitution délivré en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, le 4 janvier 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés aux termes d'un certificat de modification délivré le 26 avril 1996 afin d'augmenter le nombre minimum d'administrateurs et d'éliminer les dispositions relatives à la société fermée et les restrictions au transfert d'actions. Le 14 juin 2001, les statuts de la Société ont été modifiés afin de changer la dénomination de Warnex Pharma inc. à sa dénomination actuelle et de changer le lieu du siège social de la Société de Calgary, Alberta, à Montréal, Québec.

Le siège social, la principale place d'affaires et les laboratoires de la Société sont situés au 3885, boulevard Industriel, Laval, Québec H7L 4S3. La Société a aussi des installations de laboratoires au 865, Michèle-Bohec, Blainville, Québec, J7C 5J6 et au 1, rue Cumberland Sud, Thunder Bay, Ontario, P7B 2T1. Le numéro de téléphone de la Société pour le bureau de Laval est le (450) 663-6724 et le numéro de télécopieur est le (450) 669-2784. Le site Internet de Warnex se trouve à www.warnex.ca.

Au 31 décembre 2010, les filiales significatives de la Société étaient Warnex services analytiques inc. (« Warnex analytiques »), une filiale en propriété exclusive de Warnex, incorporée conformément aux dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, et Warnex services PRO-ADN inc., une filiale en propriété exclusive de Warnex, incorporée conformément aux lois de l'Ontario.

2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

APERÇU

Warnex a complété son financement en tant que « *junior capital pool* » en juin 1996 avec l'objectif initial d'acquérir et de développer des entreprises dans le secteur pharmaceutique.

En mai 1998, la Société a acquis les actifs de Les Laboratoires Biopharm inc., une entreprise établie depuis 1971, et cette opération a constitué la transaction majeure de la Société conformément aux règles de la Bourse de l'Alberta (maintenant la Bourse de croissance TSX). Ces actifs sont à la base de ce qui est maintenant Warnex services analytiques. Warnex services analytiques offre des services d'analyse en chimie, en chromatographie, en microbiologie et en développement de méthodes aux industries pharmaceutique, de biotechnologie, cosmétique et vétérinaire. Depuis 1998, Warnex services analytiques opère à partir des installations principales de Warnex à Laval, Québec et en septembre 2006, elle a ajouté un second établissement suite à l'acquisition des opérations pharmaceutiques de MDS Pharma Services situées à Blainville, Québec. Cette acquisition opère sous le nom Laboratoires Neopharm, une division de Warnex services analytiques.

Warnex services bioanalytiques a été fondée à l'interne en 2000 et a pris de l'expansion. La division bioanalytique de Warnex (« Warnex bioanalytiques ») offre un éventail de services aux industries pharmaceutique et de biotechnologie, et se spécialise dans les études de biodisponibilité et de bioéquivalence dans le cadre d'essais et d'études cliniques.

En 2000, Warnex a acquis la technologie Genevision et Warnex recherche inc. a été formée avec le mandat de développer cette technologie de détection d'ADN. Warnex Diagnostiques inc. fut créé en 2002 dans le but de commercialiser le système de détection rapide de pathogènes Warnex^{MC} pour l'industrie alimentaire. Dans le cadre de sa stratégie de se

concentrer sur les services de laboratoire, en juillet 2007, Warnex a vendu les actifs de ses divisions de détection de pathogènes à AES Laboratoire.

Warnex laboratoires médicaux, anciennement Warnex services cliniques, qui offre des services de tests médicaux chez les humains, fut formée suite à l'acquisition, en juin 2004, des actifs de la division de laboratoire clinique d'Adaltis inc. Warnex a commencé à offrir des services de tests génétiques en mai 2006 suite à l'acquisition de PRO-ADN Diagnostic inc. En juin 2009, la Société a conclu l'acquisition de toutes les actions de Molecular World Inc., un laboratoire situé à Thunder Bay, Ontario, spécialisé dans l'identification humaine par ADN, y compris dans l'analyse médico-légale, et a changé son nom subséquemment pour Warnex services PRO-ADN inc. (« PRO-ADN »). La division Warnex Laboratoires médicaux et PRO-ADN sont désignés ci-après comme « Warnex laboratoires médicaux ».

Warnex fournit des fonds et du support opérationnel à ses divisions et à ses filiales afin d'ajouter à leurs opérations.

HISTORIQUE SUR TROIS EXERCICES ET ACQUISITIONS

2008

En janvier 2008, Warnex a obtenu une lettre de tolérance de SIPAR Inc. pour le report d'un paiement trimestriel de capital de 500 000 \$ dû le 3 janvier 2008. SIPAR a permis à Warnex de rembourser ce montant en tout temps jusqu'au 1^{er} avril 2008. Cette entente fait partie de la stratégie de Warnex, suivant l'annonce du 20 décembre 2007, de procéder au refinancement et à la restructuration de ses instruments de dette afin de présenter un bilan plus équilibré dans un avenir rapproché.

En février 2008, Warnex a signé un bail d'une durée de 10 ans avec la firme Busgang Investments inc., en vue de louer 44 073 pieds carrés d'espace dans ses installations existantes situées au 865, boul. Michèle-Bohec, Blainville, Québec. De plus, le bail pour ses installations situées au 3885 boul. Industriel, Laval, Québec, a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2018. À compter du 1^{er} octobre 2008, la Société a commencé à payer le loyer à une société non apparentée et ce, aux mêmes termes et conditions.

En février 2008, Warnex a annoncé qu'elle redresserait ses états financiers d'exercices antérieurs en raison d'une erreur comptable hors trésorerie dans la comptabilisation de la portion dette des débentures de 2002 et 2004. Cette erreur dans l'interprétation d'un principe comptable n'a pas affecté les contrôles internes de la Société.

En février 2008, la division Laboratoires médicaux de Warnex a obtenu une licence de Xenomics, Inc. pour offrir l'analyse NPM1 au Canada comme service de laboratoire pour le diagnostic, la stratification et la surveillance des patients atteint de la leucémie myéloïde aiguë.

En mars 2008, la division Laboratoires médicaux de Warnex a lancé un nouveau service de dépistage pour le cancer de la prostate, soit l'analyse PCA3. Le service de dépistage PCA3 de Warnex pour le cancer de la prostate utilise la technologie avancée de PCR afin de détecter l'ARNm du gène 3 du cancer de la prostate (PCA3). Warnex était le premier laboratoire à offrir ce service au Canada.

En mars 2008, Warnex a signé des accords de principe avec les divers détenteurs de toutes ses débentures en circulation, représentant une valeur nominale totale de 11 345 000 \$, afin

de modifier les termes et conditions de ces débetures. Les accords de principe comprennent les éléments suivants :

- Élimination du taux de conversion fixe de 1,369 prévu aux débetures libellées en devises américaines, diminuant ainsi la valeur nominale de la dette de 6 845 000 \$CAN à 5 000 000 \$US;
- Conversion d'une somme totale de 1 830 200 \$ de valeur nominale en actions ordinaires de Warnex;
- Remboursement d'une somme totale de 1 333 333 \$ de valeur nominale à la date de la clôture;
- Report du remboursement d'une somme totale de 6 333 333 \$ de valeur nominale dans trois ans;
- Augmentation du taux d'intérêt des débetures libellées en devises américaines à 12 % par année;
- Réduction du prix d'exercice de 3 963 729 bons de souscription à 0,25 \$ et report du terme de 1 570 983 bons de souscription pour une durée additionnelle de deux ans.

En avril 2008, deux nouveaux administrateurs se sont joints au Conseil d'administration de Warnex : Gilles Gagnon, un consultant avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la santé et antérieurement chef de la direction d'AEterna Zentaris, et Mattie Chinks, président de Avmor Ltée, une société chef de file dans le développement et la fabrication des produits de nettoyage et de désinfection ainsi que des solutions de nettoyage. Les membres suivants ont quitté le Conseil d'administration : Warren Haber, Diane Lanctôt, Marc Lussier and Terrance Mailloux.

En mai 2008, Warnex a annoncé qu'elle a finalisé les transactions de restructuration de dette annoncées en mars 2008. La Société a également signé une entente avec le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, pour des services financiers et bancaires. Dans le cadre de cette entente, Warnex a obtenu un financement totalisant 4 millions \$, incluant une ligne de crédit renouvelable de 2 millions \$ et une dette à terme de 2 millions \$.

En juin 2008, Warnex a lancé un nouveau site Internet – www.proadn.ca – pour ses tests d'identification par ADN incluant le test de paternité PRO-ADN^{MC}.

En juillet 2008, Warnex a annoncé que Warnex analytiques offre maintenant des analyses avancées utilisant la technologie UPLC^{MD} (« Ultra Performance Liquid Chromatography »).

En août 2008, Warnex a fait état des résultats favorables d'une inspection de ses installations exécutée par la U.S. Food and Drug Administration (« FDA »). La FDA a inspecté et a passé en revue les laboratoires analytiques de Warnex situés à Laval, ses systèmes de contrôle de la qualité et des études spécifiques à des clients.

En septembre 2008, Warnex a annoncé que sa division Laboratoires médicaux a obtenu l'accréditation ISO par le Conseil canadien des normes (CCN) et a lancé ses services de tests d'ADN pour fins d'immigration et médico-légaux. Warnex est présentement le seul laboratoire basé au Québec reconnu par Citoyenneté et Immigration Canada afin d'effectuer des tests d'identification par ADN pour des fins d'immigration.

En octobre 2008, Warnex est devenue le distributeur exclusif au Canada de tests diagnostiques moléculaires pour GENDIA (www.gendia.net), un réseau international

comprenant plus de 50 laboratoires situés au États-Unis, en Europe et en Australie, et offrant plus de 2 000 tests génétiques différents.

En octobre 2008, la division Services bioanalytiques de Warnex a fait l'acquisition de deux spectromètres de masse de pointe TSQ Vantage de Thermo Fisher Scientific Inc.

2009

En février 2009, Warnex a annoncé que sa division Warnex laboratoires médicaux offre maintenant un nouveau test dans le domaine de la médecine personnalisée : l'analyse des mutations K-ras pour les patients avec un cancer colorectal. En médecine personnalisée, les professionnels de la santé peuvent utiliser l'information obtenue du profil génétique du patient afin d'adapter leur traitement médical aux besoins individuels du patient. L'« American Society for Clinical Oncology » (ASCO) a récemment publié une opinion recommandant l'analyse des mutations K-ras afin d'orienter le traitement du cancer colorectal métastatique.

En mars 2009, Warnex a passé avec succès une inspection de ses installations analytiques effectuée par Santé Canada. L'Inspectorat de la Direction générale des produits de santé et des aliments (IDGPPSA) de Santé Canada a effectué une inspection réglementaire de bonnes pratiques de fabrication (BPF) des deux installations de Warnex (Laval et Blainville). Les deux sites ont reçu une note de conformité et leurs licences d'établissement ont été renouvelées.

En juin 2009, Warnex laboratoires médicaux a lancé un test pour la détection du virus de l'influenza A H1N1. Le test basé sur la technologie d'amplification en chaîne par polymérase en temps réel (RT-PCR) détecte spécifiquement tous les virus de l'influenza A et identifie sur une base présomptive la souche A H1N1. Les résultats sont disponibles en aussi peu que huit heures. Avec le développement de cette plate-forme d'analyse, Warnex sera en mesure d'offrir des tests pour d'autres souches d'influenza dès leur apparition.

En juin 2009, Warnex a conclu l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Molecular World Inc., un laboratoire situé à Thunder Bay, Ontario, spécialisé dans l'identification humaine par ADN, y compris dans l'analyse médico-légale. Le prix d'achat a été payé par l'émission de 2 000 000 actions ordinaires de Warnex. Molecular World avait réalisé des revenus de 544 000 \$ au cours de son dernier exercice financier. La filiale a changé son nom subséquemment pour Warnex services PRO-ADN inc. Warnex n'a pas déposé un formulaire 51-102F4 relativement à cette acquisition.

En juin 2009, Warnex a obtenu l'accréditation ISO 15189:2007 par le Conseil canadien des normes (CCN) pour sa division Warnex laboratoires médicaux. Cette accréditation est une norme internationale pour les systèmes de gestion de la qualité des laboratoires d'analyse médicale. Warnex laboratoires médicaux est seulement le deuxième laboratoire privé au Canada à obtenir cette accréditation.

En août 2009, Warnex a signé une entente de distribution exclusive avec Rosetta Genomics afin d'offrir les tests de Rosetta Genomics basés sur le microARN au Canada. Warnex laboratoires médicaux distribuera les trois tests miRview^{MC} lancés récemment par Rosetta Genomics, qui mesurent les niveaux d'expression de microARN spécifiques dans les échantillons de tumeurs.

En août 2009, Warnex a lancé un test pour une mutation du virus de l'influenza A H1N1 associée à la résistance au Tamiflu^{MD}. Warnex laboratoires médicaux a lancé un test pour la détection de la mutation H275Y du virus pandémique de l'influenza A H1N1, qui est associée

à la résistance au Tamiflu^{MD}, un médicament utilisé pour le traitement et la prévention de la grippe.

En septembre 2009, Warnex a signé une entente de distribution avec Biron-Laboratoire médical, un fournisseur de services diagnostiques et de traitements médicaux, basé au Québec. Selon les modalités de l'entente, Biron effectuera la promotion et la distribution du test de Warnex pour le virus de l'influenza A H1N1, ciblant spécifiquement les entreprises industrielles.

En novembre 2009, Warnex a nommé un nouvel administrateur : l'Honorable Baljit S. Chadha, CP, président de Balcorp Limitée, une entreprise de commerce international et de marketing avec des bureaux à Montréal, New Delhi et Mumbai.

En décembre, Warnex services PRO-ADN inc., située à Thunder Bay, Ontario, a obtenu un financement de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) pour le développement d'une base de données médico-légales, basée sur l'ADN mitochondrial, en collaboration avec le laboratoire Paleo-DNA de l'Université Lakehead.

2010

En janvier 2010, le chef de la direction de Warnex, Mark Busgang, a participé à la mission économique en Inde du Premier ministre du Québec Jean Charest, du 31 janvier au 6 février 2010. Lors de la Mission Québec-Inde 2010, M. Charest était accompagné du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac, du ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, M. Pierre Arcand, ainsi que d'une délégation de 130 participants provenant du milieu des affaires, de l'éducation ainsi que de la recherche et de l'innovation. La Mission Québec-Inde 2010 a fait escale dans les villes de Mumbai, Bangalore et New Delhi. Warnex a déjà plusieurs clients très importants en Inde et M. Busgang explorait des opportunités d'affaires additionnelles dans ce marché qui détient une importante industrie pharmaceutique et de recherche clinique.

En mars 2010, Warnex laboratoires médicaux a été reconnue pour ses services de laboratoires de qualité. Warnex laboratoires médicaux a rencontré tous les critères exigibles pour le renouvellement de son accréditation de laboratoire par COLA, un organisme d'accréditation de soins de santé aux États-Unis. Cette accréditation n'est attribuée qu'aux laboratoires qui appliquent des standards de qualité rigoureux dans leurs opérations quotidiennes, qui démontrent une précision continue dans l'exécution de leurs essais d'aptitude et qui réussissent avec succès les inspections réglementaires. Les normes de COLA rencontrent ou surpassent les exigences de CLIA (« Clinical Laboratory Improvement Amendments »).

En avril 2010, Warnex services bioanalytiques a passé avec succès une inspection des bonnes pratiques cliniques (BPC) effectuée par une autorité de santé européenne, l'« Austrian Agency for Health and Food Safety (AGES) ». Effectuée en 2009, l'inspection était une inspection de routine spécifique à une étude de bioéquivalence dont l'objectif était d'évaluer l'adhérence de l'organisation aux exigences réglementaires applicables. Warnex a l'intention de promouvoir cette réussite lors de ses efforts de développement des affaires dans le marché européen.

En avril 2010, Warnex a nommé un nouvel administrateur à son assemblée annuelle : Dr Richard Lacombe. Dr Lacombe est un consultant avec plus de 30 années d'expérience au

sein d'entreprises pharmaceutiques, de biotechnologies et de recherche contractuelle.

En mai 2010, Warnex laboratoires médicaux et Epigenomics AG, une société de diagnostic moléculaire du cancer, ont conclu une entente de licence non exclusive pour le biomarqueur du cancer colorectal Septin9 d'Epigenomics. Selon les modalités de l'entente, Warnex a obtenu les droits de développer une analyse pour Septin9 et d'offrir des services d'analyse sanguine pour le cancer colorectal au Canada. Cette analyse sanguine, utilisant le biomarqueur Septin9 d'Epigenomics, offre une méthode facile et précise afin d'aider à dépister les patients atteints d'un cancer colorectal. Warnex a lancé au Canada son service d'analyse sanguine Septin9 pour le cancer colorectal en décembre 2010.

En juillet 2010, Warnex, l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) et CEPMED (Centre d'excellence en médecine personnalisée) ont annoncé une collaboration afin de développer un nouveau test diagnostique pour la détection précoce de maladies cardiovasculaires et métaboliques. Il est souhaité que ce test permettra un traitement davantage personnalisé de maladies telles que l'athérosclérose et le diabète. Le développement de ce test, financé en partie par CEPMED, sera effectué par Warnex en collaboration avec le Dr Éric Thorin, chercheur à l'ICM.

En septembre 2010, Warnex a confirmé que Persistence Capital Partners LP (« PCP »), un fonds de capital d'investissement de premier plan qui se concentre exclusivement sur les occasions d'affaires qui ont un potentiel de forte croissance dans le domaine des services de santé, a fait l'acquisition, au moyen d'un contrat de gré à gré avec SGF Soquia inc., de 10 738 750 actions ordinaires de Warnex, soit environ 16 % des actions émises et en circulation de Warnex, et de débentures convertibles au montant en capital de 1,5 million \$. Dans le cadre de cette transaction, la convention entre actionnaires conclue le 10 juillet 2002 par Busgang Investments inc., une société contrôlée par Mark Busgang, président et chef de la direction de Warnex, et SGF Soquia inc. a été résiliée. Subséquemment, PCP a acquis 1 500 000 actions ordinaires provenant d'un investisseur privé, portant sa détention totale d'actions ordinaires de Warnex à 12 238 750, soit approximativement 18,2 % des actions émises et en circulation de la Société.

En décembre 2010, Warnex services PRO-ADN, située à Thunder Bay, Ontario, a obtenu une accréditation pour l'analyse médico-légale par l'« American Society of Crime Lab Directors/Laboratory Accreditation Board - International® (ASCLD/LAB-International®) » pour l'analyse médico-légale. Warnex a été spécifiquement accréditée dans les catégories d'analyse d'ADN nucléaire et mitochondrial, d'analyse de filiation et d'identification de liquides physiologiques.

En décembre 2010, Warnex services PRO-ADN, située à Thunder Bay, Ontario, a signé un accord de contribution avec le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada (CNRC-PARI), pour l'analyse d'ADN sur des échantillons d'ADN de contact (« Touch DNA ») provenant de douilles d'armes à feu vides. En plus de services-conseils techniques et commerciaux, le CNRC-PARI contribuera jusqu'à 47 300 \$ pour les travaux de recherche et développement effectués par Warnex.

3. DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS

GÉNÉRALITÉS

Warnex est une entreprise de sciences de la vie qui se consacre à la protection de la santé publique en offrant des services de laboratoire aux secteurs pharmaceutique et de la santé. Warnex analytiques offre aux sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques un éventail de services de contrôle de la qualité, notamment des services de chimie, de chromatographie, de microbiologie, de développement et de validation de méthodes, ainsi que des études de stabilité. La division des services bioanalytiques de Warnex se spécialise dans les études de biodisponibilité et de bioéquivalence pour les essais cliniques. Warnex laboratoires médicaux fournit des analyses spécialisées pour l'industrie de la santé ainsi que des services pharmaceutiques et de laboratoire central. Warnex services PRO-ADN offre des tests d'identification par ADN pour déterminer la paternité, la maternité et d'autres liens familiaux, ainsi que pour des fins d'immigration et médico-légaux. Les actions de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole WNX.

SOURCES DE REVENUS

Le tableau suivant indique, pour chacun des deux derniers exercices financiers de la Société, les revenus pour chaque catégorie de produits et de services.

Produit/Service	2010 (\$)	%	2009 (\$)	%
Services analytiques	10 468 434	47,0	11 551 123	48,9
Services bioanalytiques	6 355 347	28,6	7 404 942	31,3
Tests médicaux, médico-légaux et d'ADN	5 160 983	23,2	4 414 684	18,7

WARNEX SERVICES ANALYTIQUES

Warnex analytiques fournit des services d'analyses en chimie, en chromatographie et en microbiologie aux industries pharmaceutique, de biotechnologie, cosmétique, vétérinaire, nutraceutique et de produits de santé naturels. Avec nos installations principales à Laval ainsi que notre division Laboratoires Neopharm située à Blainville, nous effectuons une grande variété de tests pour le contrôle de la qualité sur des matériaux bruts de même que sur des produits finis, nous offrons une variété de conditions de stabilité aux normes CIH et fournissons la gestion totale de stabilité, nous développons et validons de nouvelles méthodes, revalidons des méthodes existantes afin d'en assurer la conformité aux exigences réglementaires actuelles et effectuons des transferts de technologie.

Suite à des inspections des laboratoires de Warnex services analytiques par la FDA et l'IDGPSA, nous demeurons conformes aux bonnes pratiques de fabrication (BPF).

MARCHÉ

En 2005, le revenu total aux États-Unis pour le marché des services analytiques était d'environ 600 millions \$US, une augmentation de 3 % relativement à l'année précédente et ce montant est prévu d'atteindre 743 millions \$US en 2012 (Frost & Sullivan, 2006). La croissance du marché analytique est due à une demande constante de la part des sociétés pharmaceutiques, qui sous-traitent de plus en plus des services de laboratoire afin de réduire leurs coûts.

Avec l'acquisition de MDS Pharma Services à Blainville, Warnex détient une position dominante du marché analytique régional du Québec. Warnex concentre désormais ses efforts sur un plan de développement à l'extérieur du Québec et à l'international.

Le plus grand client de Warnex analytiques représente 20 % des ventes en 2010. Ce client demeure le plus important client de Warnex analytiques depuis 1998 et nous considérons que notre relation avec celui-ci est bonne. Warnex analytiques n'a pas de dépendance importante envers ses fournisseurs afin d'exécuter ses opérations.

CONCURRENCE

Les compétiteurs de Warnex analytiques sont Nucro Technics, une société privée située en Ontario, K.A.B.S. Laboratories inc., une société privée située à Saint-Hubert, Québec, SGS Canada Inc., une société privée avec des laboratoires à travers le Canada, et Laboratoires Confab inc., un fabricant contractuel situé à Saint-Hubert, Québec, qui offre également des services de laboratoire.

WARNEX SERVICES BIOANALYTIQUES

Warnex bioanalytiques fournit des services aux sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie à travers le monde. Des scientifiques expérimentés utilisent de l'équipement à la fine pointe de la technologie ainsi que les plus récentes techniques afin de développer des méthodes analytiques hautement précises qui sont validées selon les règles des plus hauts standards imposés par la FDA et le DPT. Warnex bioanalytiques offre un support aux sociétés dans le cadre de leurs programmes de développement de médicaments en effectuant des analyses générées tout au long du programme, allant des études pré-cliniques jusqu'à l'évaluation du médicament lors d'essais cliniques humains. Nous offrons un support à l'industrie de produits génériques en analysant des échantillons biologiques obtenus lors d'études cliniques afin de déterminer la bioéquivalence de ces nouvelles formules relativement au produit commercialisé.

MARCHÉ

Il est estimé qu'en 2009, l'industrie biopharmaceutique a investi 65,3 milliards \$US en programmes de recherche et de développement de médicaments, et ce, aux États-Unis seulement (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America, 2010). Au Canada, l'industrie pharmaceutique de marque a investi 1,2 milliard \$ en R&D en 2009 (CEPMB, 2010) tandis que l'industrie de médicaments génériques a dépensé 615 millions \$ (ACMG, 2009). Le marché de la recherche contractuelle, le marché de Warnex bioanalytiques, est estimé à 20 milliards \$US en 2008 et il est prévu de croître à un taux annuel de 8,5 % pour atteindre 35 milliards \$US d'ici 2015 (Business Insights, 2009). De plus, l'industrie des produits pharmaceutiques génériques est en forte croissance, avec 100 milliards \$US de produits pharmaceutiques dont les brevets viennent à échéance entre 2008 et 2012 (Visiongain, 2008). Nous prévoyons que ceci augmentera la demande pour les services bioanalytiques dans les années à venir.

Le plus important client de Warnex bioanalytiques représente 15 % des ventes en 2010 et nous considérons que notre relation avec celui-ci est bonne. Warnex bioanalytiques n'a pas de dépendance importante envers ses fournisseurs afin d'exécuter ses opérations.

COMPÉTITION

Les compétiteurs locaux de Warnex bioanalytiques sont des sociétés telles que Anapharm (partie de PharmaNet Development Group, Inc.) et Algorithme Pharma, tous les deux des fournisseurs de services cliniques et bioanalytiques en laboratoire. Le marché des services bioanalytiques se qualifie de marché mondial et il est estimé qu'il y a plus de 1100 organisations de recherche contractuelle à travers le monde (Business Insights, 2009). Ceci comprend les installations aux États-Unis, en Europe et en Inde.

WARNEX LABORATOIRES MÉDICAUX

La division Warnex laboratoires médicaux a été créée en 2004 suivant de l'acquisition des actifs du laboratoire clinique d'Adaltis inc. Warnex laboratoires médicaux offre des tests spécialisés en laboratoire pour l'industrie de la santé ainsi que des services pharmaceutiques et de laboratoire central.

Les revenus de Warnex laboratoires médicaux proviennent principalement de deux sources : des tests biochimiques, incluant le test de dépistage prénatal Prénatest^{MD}, qui permet aux femmes enceintes de connaître leur risque de porter un fœtus affecté par la trisomie 21 (syndrome de Down), la trisomie 18 et autres anomalies chromosomiques, ainsi que les tests génétiques.

La méthode Prénatest est relativement simple et, contrairement à l'amniosynthèse, ne présente aucun danger pour la mère ou le fœtus. Elle consiste en un prélèvement de quelques gouttes de sang sur le bout d'un doigt de la mère, combiné à des mesures échographiques, telles que la clarté nucale et l'os nasal. Ce test est habituellement exécuté durant le premier trimestre.

Nos services de tests génétiques, qui ont été ajoutés à notre offre de service après l'acquisition en mai 2006 de PRO-ADN Diagnostic, incluent :

- Tests d'identification humaine : test de paternité, relations familiales, tests médico-légaux, etc.
- Diagnostic moléculaire : tests d'ADN pour déterminer la prédisposition génétique et des tests spécialisés dans les domaines de l'hématologie, de l'oncologie et des maladies infectieuses.
- Services pharmacogénétiques : tests visant à identifier des facteurs génétiques qui influencent la réaction d'un individu à un médicament.

En juin 2009, Warnex a fait l'acquisition de Molecular World Inc., un laboratoire situé à Thunder Bay, Ontario, spécialisé dans l'identification humaine par ADN, y compris dans l'analyse médico-légale, et a changé son nom subséquent pour Warnex services PRO-ADN. Il est le seul laboratoire privé au Canada offrant des services d'analyse d'ADN STR, Y-STR, miniSTR et mitochondrial pour des fins médico-légales et de filiation.

Warnex laboratoires médicaux développe aussi des analyses innovatrices et perfectionne des tests existants afin de créer des analyses cliniques supérieures, fiables et économiques pour l'évaluation des patients. Avec notre variété grandissante d'analyses, Warnex laboratoires médicaux cherche à se développer au Canada comme un important fournisseur de services spécialisés en laboratoire. Nous effectuons des tests pour une grande variété de spécialités cliniques, incluant : oncologie, endocrinologie, génétique, maladies infectieuses et obstétrique/gynécologie.

Warnex laboratoires médicaux est accréditée par le Conseil canadien des normes (CCN) sous le programme ISO 15189 « Laboratoires d'analyses de biologie médicale – Exigences particulières concernant la qualité et la compétence ». Elle est accréditée également par COLA, un organisme d'accréditation de soins de santé aux États-Unis, et certifiée par le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ).

Warnex services PRO-ADN est accréditée par le Conseil canadien des normes (CCN) pour l'analyse d'ADN sous les programmes suivants :

- ISO 17025/CAN-P-4E – « Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais »; et
- CAN-P-1578 – « Lignes directrices régissant l'accréditation des laboratoires judiciaires ».

Les installations de Warnex services PRO-ADN situées à Thunder Bay sont également accréditées par l' « American Society of Crime Lab Directors/Laboratory Accreditation Board - International[®] (ASCLD/LAB-International[®]) » pour l'analyse médico-légale.

MARCHÉ

Il y a eu un total de 88 600 naissances déclarées dans la province de Québec au cours de l'année 2009, une augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente (Institut de la Statistique du Québec, 2010). Nous estimons que le marché potentiel pour le test de dépistage prénatal Prénatest est d'environ 35 000 tests, 3 fois le nombre de dépistages Prénatest exécutés en 2010. Dans la province de l'Ontario, où les tests prénataux sont offerts et payés par le gouvernement ontarien, approximativement 50 % des femmes enceintes choisissent de se faire tester (Summers, A.M. et al. 2003).

Le marché de l'identification humaine se divise en deux secteurs : l'identification humaine privée, tel que le test de paternité, qui est principalement demandée dans des cadres de différends légaux, et l'expertise médico-légale, qui est effectuée par des agences gouvernementales. Selon le rapport « AABB Parentage Testing » de 2008, les tests d'identification parentale exécutés dans des laboratoires sondés aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, ont accru de 2,0 % de 2007 à 2008.

Le marché de dépistage génétique est divisé entre trois segments : le dépistage prénatal, les tests de prédisposition et de diagnostic, et la pharmacogénétique. Aux États-Unis, le marché du dépistage prénatal était évalué à 335 millions \$US en 2004 et il est prévu qu'il s'élèvera à 796 millions \$US d'ici 2011 à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 13 % (Frost & Sullivan, 2005). Le marché des tests de prédisposition et de diagnostic était évalué à 100 millions \$US en 2004 et il est prévu qu'il s'élèvera à 286 millions \$ en 2011 à un TCAC de 16 % (Frost & Sullivan, 2005). Le marché des tests pharmacogénétiques démontre le taux de croissance le plus élevé, soit 26 %, passant de 95 millions \$US en 2004 à une prévision de 468 millions \$US en 2011 (Frost & Sullivan, 2005).

CONCURRENCE

La méthode traditionnelle pour déterminer si le fœtus risque d'être affecté par l'une des anomalies les plus communes est l'amniocentèse. Ce test est exécuté au moyen d'une seringue qui est insérée dans l'abdomen afin d'extraire du liquide amniotique de l'utérus. Bien que cette méthode ait un taux d'exactitude élevé, il comporte des risques significatifs de provoquer une fausse couche. La méthode Prénatest, tant qu'à elle, est sécuritaire pour la

mère et le fœtus. La procédure Prénatest et l'amniocentèse ne se concurrencent pas directement. Une patiente peut choisir d'obtenir une évaluation du risque par la méthode Prénatest et, en consultation avec son médecin, peut ensuite décider de procéder à une amniocentèse. Les résultats de ce test sont disponibles en une semaine, alors que ceux de l'amniocentèse requièrent habituellement un minimum de quatre semaines.

Les compétiteurs en tests de dépistage prénatal dans la province de Québec incluent Groupe Opmedic inc., Laboratoires CDL inc., Laboratoires Médicaux Curalab et les hôpitaux publics. Le secteur public offre des tests biochimiques sans mesure échographique, gratuits pour le patient. Cependant, la sensibilité et la spécificité de ces tests sont moindres que lorsque combinés avec des mesures échographiques. La Société croit que la méthode Prénatest offre la plus grande précision dans le cadre de tests de dépistage du syndrome de Down effectués au premier trimestre.

PROPRIÉTÉ INCORPORELLE

« Warnex », « Prenatest », « PRO-ADN » et « PRO-DNA » sont des marques déposées de Warnex au Canada. La stratégie de la Société est de déposer des applications pour des marques de commerce lorsqu'elle le juge approprié.

INSTALLATIONS

La Société loue des installations de 55 000 pi. ca. situées au 3885, boulevard Industriel à Laval, Québec. Celles-ci comprennent ses bureaux et laboratoires d'analyse. Le bail pour ces installations expire le 31 janvier 2018. Par après, la Société bénéficie d'une option de renouvellement du bail pour deux termes additionnels de cinq ans.

La Société loue également des installations de 44 073 pi. ca. situées au 865, boulevard Michèle-Bohec à Blainville, Québec. Celles-ci comprennent des bureaux et laboratoires d'analyse. Le bail pour ces installations expire le 31 janvier 2018. Par après, la Société bénéficie d'options de renouvellement du bail pour deux termes additionnels de cinq ans.

La Société loue également des installations de 5 883 pi. ca. situées au 1, rue Cumberland Sud, Thunder Bay, Ontario. Celles-ci comprennent des bureaux et laboratoires d'analyse. Le bail pour ces installations expire le 30 septembre 2013. Par après, la Société bénéficie d'options de renouvellement du bail pour deux termes additionnels de cinq ans.

ENVIRONNEMENT

Warnex génère une infime quantité de matières dangereuses. Celles-ci sont éliminées par une tierce partie certifiée. Nous croyons que la conformité aux règles environnementales n'a aucun impact important sur nos dépenses en immobilisations, nos revenus ou notre position compétitive.

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2008, la Société comptait 243 employés à temps plein. De ceux-ci, 140 sont employés par Warnex analytiques, 59 par Warnex bioanalytiques, 26 par Warnex laboratoires médicaux et 18 sont dans les bureaux administratifs.

Les employés de Warnex analytiques sont représentés par un syndicat. La convention collective a été renouvelée en 2008 pour une période de 4 ans. La Société n'a pas connu d'arrêt de travail relié aux relations de travail au cours des dix dernières années.

La direction de la Société a de l'expérience dans les domaines de la génomique, de la chimie, de la microbiologie, de la finance et de l'administration, de vente et marketing de même que dans la gestion de sociétés publiques. En raison de la nature des activités de laboratoire de la Société, la plupart des employés de la Société possèdent un diplôme en science, allant d'un diplôme collégial jusqu'à un doctorat, ainsi que de l'expérience dans les domaines de tests médicaux, de la chimie, de la microbiologie ou de la biochimie.

OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES

Au cours de l'exercice financier ayant terminé le 31 décembre 2010, environ 29 % des revenus de Warnex provenaient de l'extérieur du Canada, principalement des États-Unis. Les coûts de Warnex sont principalement en dollars canadiens.

Warnex est exposé à un risque de taux de change. Cependant, la majorité de ses revenus en dollars américains proviennent de sa division bioanalytique qui effectue habituellement des contrats sur une durée de trois mois.

FACTEURS DE RISQUES

Les activités de la Société comportent nombreux risques et incertitudes. Les facteurs de risques et incertitudes principaux auxquels doit faire face la Société sont énumérés à la section « Risques et incertitudes », du Rapport annuel de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, laquelle est incorporée aux présentes par référence, telle que modifiée de temps en temps dans la section « Facteur de risques et incertitudes » des Rapports trimestriels de la Société à ses actionnaires. Ces facteurs de risques et incertitudes devraient être étudiés en concert avec les autres informations contenues dans la présente Notice annuelle. Les rapports annuels et trimestriels de la Société sont déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

4. ANALYSE DE LA DIRECTION

Veillez vous référer à la section Analyse de la direction de la Société de 2010, déposée sur SEDAR au www.sedar.com, laquelle est incorporée aux présentes par référence.

5. POLITIQUE DE DIVIDENDE

La Société n'a versé aucun dividende sur ses actions ordinaires et, puisqu'elle entend injecter tous futurs revenus dans le développement des affaires, elle ne prévoit pas en verser dans un avenir immédiat. Toute décision de verser des dividendes dans l'avenir sera fondée sur les bénéfices et les besoins financiers de la Société et sur les autres facteurs que le Conseil d'administration pourra considérer comme appropriés dans les circonstances.

6. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale ou valeur au pair. Au

31 décembre 2010, 67 117 191 actions ordinaires et aucune action privilégiée étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit résume les dispositions importantes reliées aux diverses catégories d'actions de notre capital-action autorisé et est assujéti au texte intégral des droits, privilèges, conditions et restrictions rattachés à ces actions.

ACTIONS ORDINAIRES

DROITS DE VOTES

Chaque action ordinaire donne droit à une voix par action.

DIVIDENDES

Les actions ordinaires participent de façon égale à tout dividende qui peut être déclaré, sujet aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de la Société.

LIQUIDATION

Le détenteur d'actions ordinaires aura droit de partager à égalité toute distribution des actifs de Warnex, dans l'éventualité d'une liquidation, dissolution ou liquidation de biens de la Société ou autre distribution des actifs de la Société parmi les actionnaires, le tout, sujet aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de la Société.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actions privilégiées peuvent être émises de temps en temps en une ou plusieurs séries, les modalités se rattachant à chaque série, incluant le nombre d'actions, désignation, droits, privilèges, restrictions et conditions seront déterminés par les administrateurs de la Société, sans l'approbation des actionnaires, étant entendu que toutes les actions privilégiées auront priorité sur les actions ordinaire relativement au versement de dividendes et à la distribution des actifs de Warnex dans l'éventualité d'une liquidation, dissolution ou liquidation de biens de la Société ou autre distribution des actifs de la Société parmi les actionnaires, et étant entendu qu'elles pourront se voir accorder tout autre avantage aux actions ordinaires, tels que déterminés par résolution du Conseil d'administration relativement à la série autorisée à être émise. Les actions privilégiées de chaque série doivent être à égalité par rapport aux actions privilégiées de toutes les autres séries respectivement aux priorités de paiement de dividendes et distribution des acquis en cas de liquidation, dissolution ou liquidation des biens de la Société.

7. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole WNX.

COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Le tableau suivant énonce les fourchettes de cours et le volume sur la Bourse de Toronto des actions ordinaires de Warnex en 2010.

Mois	Haut \$	Bas \$	Volume
Janvier	0,115	0,09	832 400
Février	0,18	0,115	1 474 980
Mars	0,155	0,115	1 124 510
Avril	0,13	0,10	676 335
Mai	0,15	0,085	3 864 951
Juin	0,095	0,075	700 600
Juillet	0,09	0,07	513 250
Août	0,095	0,075	874 964
Septembre	0,12	0,07	3 357 441
Octobre	0,12	0,09	3 270 734
Novembre	0,12	0,10	1 417 744
Décembre	0,11	0,095	988 425

8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant énonce le nom de chaque administrateur, sa province ou état et son pays de résidence, son occupation principale, l'année initiale de nomination à titre d'administrateur et le nombre d'actions de la Société détenues directement ou indirectement, à titre de propriété effective ou sur lesquelles il exerce une emprise, au 16 mars 2011. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Nom et province ou état et pays de résidence	Fonctions auprès de la Société	Occupation principale	Année élu au poste d'administrateur	Nombre d'actions de la Société
Richard Laferrière Québec, Canada	Président du Conseil d'administration	Président exécutif du Conseil, Solutions Extenway inc.	1996	750 000
Mark J. Busgang Québec, Canada	Président et chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction, Warnex inc.	1998	5 739 400
Louis Lacasse Québec, Canada	Administrateur	Président, Gestion GeneChem inc.	1998	45 000
Dr Jacques Gagné Québec, Canada	Administrateur	Consultant	2001	42 000
Gilles Gagnon Québec, Canada	Administrateur	Consultant	2008	100 000
Mattie Chinks Québec, Canada	Administrateur	Président, Avmor Ltée.	2008	52 000
Michel Lassonde Québec, Canada	Administrateur	Consultant	2009	962 667
L'Honorable Baljit S. Chadha, CP Québec, Canada	Administrateur	Président, Balcop Ltée	2009	Néant
Dr Richard Lacombe Québec, Canada	Administrateur	Consultant	2010	Néant

De courtes biographies des administrateurs de Warnex se trouvent ci-dessous.

Richard Laferrière – M. Laferrière est président du Conseil d'administration de la Société depuis 1996. M. Laferrière est président exécutif du Conseil de Solutions Extenway inc. depuis mai 2008. Il était président du conseil de FRV Média inc. de mai 2008 à Novembre 2010. De 2000 à 2008, M. Laferrière a été président et chef de la direction ainsi qu'administrateur de FRV Média inc. Il a été également actionnaire et membre du Conseil d'administration de HR Stratégie, une société de gestion de fonds de 2000 à 2006. Il a été co-fondateur et président de Groupe Coscient de 1978 à 1999. Depuis 2007, il est membre du Conseil d'administration de Fronsac Capital inc. M. Laferrière a été administrateur de Groupe GDG Environnement Ltée jusqu'en octobre 2010.

Mark J. Busgang – M. Busgang est administrateur, président et chef de la direction de la Société depuis février 1998. De 1993 à 1996, il a été président de Pharmetics Ltée et vice-président, Opérations de Theratechnologies inc.

Louis Lacasse – M. Lacasse est président de Gestion Genechem inc. depuis 1997 et associé directeur de AgeChem Finances inc. depuis 2006. M. Lacasse siège actuellement sur les conseils d'administration de MethylGene inc. et Calyx Bioventures. Il a déjà été administrateur de plusieurs sociétés privées et publiques dont BioChem Pharma inc., Axcan Pharma inc., Targeted Genetics inc. et Idun Pharmaceuticals inc.

Dr Jacques Gagné – Le Dr Gagné est un professeur retraité et ancien doyen (de 1982 à 1990) de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. Il est membre du Conseil d'administration de Warnex depuis avril 2001. Le Dr Gagné agit à titre de consultant auprès de plusieurs compagnies et organismes oeuvrant dans le domaine des biotechnologies et des soins de santé. Entre autres, il est président du Conseil d'administration du Centre québécois d'innovation en biotechnologies (CQIB) et vice-président de Montréal InVivo.

Mattie Chinks – M. Chinks est président de Avmor Ltée., une société fabricant des produits chimiques destinés au nettoyage et à l'entretien institutionnels, depuis 1996. M. Chinks a déjà occupé le poste de président et directeur international de l' « International Sanitary Supply Association » et siège présentement sur les conseils d'administration de la Fondation de l'Hôpital Royal Victoria et de Cannon Hygiène Canada.

Gilles Gagnon – M. Gagnon agit à titre de consultant auprès de plusieurs sociétés dans les domaines biopharmaceutique et des soins de la santé. M. Gagnon a travaillé pendant 25 ans dans la gestion d'organismes reliés aux soins de la santé, soit dans l'administration d'hôpitaux (8 ans) et dans l'industrie pharmaceutique (17 ans). Entre 1999 et 2007, M. Gagnon a travaillé chez Æterna Zentaris, une société biopharmaceutique concentrée sur l'oncologie et l'endocrinologie, où il a occupé les postes de vice-président, développement des affaires (1999-2001), de président et chef des opérations (2001-2003) et de président et chef de la direction (2003-2007). M. Gagnon est également chef de la direction par intérim et administrateur de Ceapro inc.

Michel Lassonde – M. Lassonde est consultant et administrateur de plusieurs sociétés depuis mars 2008. M. Lassonde a aussi été président, chef de la direction et administrateur de Fronsac Capital inc. depuis août 2008. Entre septembre 1991 et mars 2008, il a été juge à la Cour du Québec. Auparavant, M. Lassonde a pratiqué le droit pendant plus de 25 ans. Il détient une maîtrise en droit international du New York University.

L'Honorable Baljit S. Chadha, CP – M. Chadha est président de Balcop Ltée, une firme de commerce et de marketing internationale, depuis 1976. Il siège aussi sur le conseil des gouverneurs de l'Université Concordia, a conseillé divers niveaux de gouvernement quant aux affaires indo-canadiennes et est administrateur du Conseil de commerce Canada-Inde. En 2003, il a été nommé au Conseil privé de la reine pour le Canada, ainsi que sur le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité pour un terme de 5 ans.

Dr Richard Lacombe – Le Dr Lacombe est un consultant avec plus de 30 années d'expérience au sein d'entreprises pharmaceutiques, de biotechnologies et de recherche contractuelle. Le Dr Lacombe a été vice-président, affaires cliniques de BioSyntech inc. de juillet 2006 à décembre 2008. Il a travaillé à titre de consultant indépendant pour des entreprises de biotechnologies de février 2004 à juillet 2006, et a été président et chef de la direction de Virocell inc. de juillet 2002 à février 2004.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau suivant énumère les comités du Conseil d'administration et leurs membres :

Comité de vérification	Comité des ressources humaines et de rémunération	Comité de régie d'entreprise
Louis Lacasse	Jacques Gagné	Richard Laferrière
Gilles Gagnon	Mattie Chinks	Jacques Gagné
Michel Lassonde	Baljit S. Chadha	Michel Lassonde
Richard Lacombe		

MEMBRES DE LA DIRECTION

Le tableau qui suit présente, pour chaque dirigeant de la Société, son nom, sa province et son pays de résidence, ses fonctions auprès de la Société et le nombre d'actions de la Société détenues directement ou indirectement, à titre de propriété effective ou sur lesquelles il exerce une emprise, le tout, en date du 16 mars 2011.

Nom et province de résidence	Fonctions auprès de la Société	Occupation principale	Nombre d'actions de la Société
Mark Busgang Québec, Canada	Président et chef de la direction	Président et chef de la direction, Warnex inc.	5 739 400
François Jetté Québec, Canada	Chef de la direction financière	Chef de la direction financière, Warnex inc.	Néant
Dr Michael Mancini Québec, Canada	Président, Warnex services bioanalytiques	Président, Warnex services bioanalytiques	109 000
Dr Yvan Côté Québec, Canada	Vice- président et directeur général	Vice-président et directeur général, Warnex laboratoires médicaux et Warnex services PRO-ADN	222 867

De courtes biographies des dirigeants de Warnex se trouvent ci-dessous.

Mark J. Busgang – M. Busgang est membre du Conseil d'administration et est président et chef de la direction de la Société depuis février 1998. De 1993 à 1996, il a été président de Pharmetics Ltée et vice-président, Opérations de Theratechnologies inc.

François Jetté – M. Jetté est chef de la direction financière de la Société depuis avril 2008. De novembre 2005 à mars 2008, il était contrôleur corporatif de Warnex. De 1999 jusqu'à ce que qu'il se joigne à Warnex, M. Jetté était contrôleur de Pretium Canada Company. De 1997 à 1999, il était contrôleur de Naya inc.

Dr Michael Mancini – Le Dr Mancini est président de Warnex services bioanalytiques depuis 2002. Le Dr. Mancini était également président de Warnex services analytiques inc. de juin 2000 à mars 2007. De 1996 jusqu'à ce que qu'il se joigne à Warnex, il était directeur du développement des affaires et des liaisons scientifiques de MDS Pharma inc.

Dr Yvan Côté – Le Dr Côté est vice-président et directeur général de Warnex laboratoires médicaux depuis janvier 2005. Le Dr. Côté était également vice-président, Recherche et développement de Warnex recherche inc. de septembre 2003 à juin 2007. De janvier 2003 jusqu'à ce qu'il se joigne à Warnex, il était directeur de la recherche clinique de ART Advanced Research Technologies inc. Dr Côté a occupé divers poste au sein d'Adaltis inc. (Biochem ImmunoSystems inc.) incluant celui de directeur des laboratoires cliniques et de recherche et développement, de juin 1995 à juillet 2003.

En date du 16 mars 2011, les administrateurs et membres de la haute direction de la Société, collectivement, sont directement ou indirectement propriétaires véritables ou exercent le contrôle ou la direction de 8 022 934 actions ordinaires en circulation, représentant 12% des actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

À la connaissance de Warnex et basé sur les informations fournies par les candidats, à l'exception des faits révélés ci-dessous en ce qui concerne M. Laferrière, M. Lacasse, le Dr Gagné et M. Busgang :

- a) aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société est, à la date de la notice annuelle, ou a été, au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances de la Société ou d'une autre société qui a fait l'objet d'une des ordonnances suivantes :
 - i) une interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à la société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, étant entendu que ladite ordonnance a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance ») prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ;
 - ii) une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.
- b) aucun administrateur ou un membre de la haute direction de la Société ou un actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :
 - (i) est, à la date de la notice annuelle, ou a été au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction de la Société ou d'une

autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'exercice suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et aucun séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens ;

- (ii) a, au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens.

M. Laferrière était administrateur de GlobeeCom International inc., une compagnie qui, le 22 mars 2006, a annoncé une importante restructuration de ses opérations et a estimé, à cette date, qu'elle ne disposerait plus de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de ses opérations au-delà du mois d'avril 2006 et qui, le 1^{er} mai 2006, a annoncé qu'elle entendait déposer une proposition concordataire à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en conjonction avec une prise de position inversée (« reverse takeover ») proposée. Le 20 septembre 2006, GlobeeCom International Inc. a annoncé que la proposition à ses créanciers avait été ratifiée par la cour. Les actions de cette compagnie ne sont plus transigées depuis le 27 avril 2006. M. Laferrière était administrateur de cette compagnie pendant la période d'un an précédant le dépôt de cette proposition concordataire.

M. Laferrière était administrateur de FRV Media inc., une société qui a été visée par une ordonnance d'interdiction du 20 mars 2009 au 20 avril 2009 pour avoir omis de déposer ses états financiers à l'intérieur des délais prescrits.

M. Lacasse était administrateur de Chromos Molecular Systems Inc., une Société qui a fait l'objet d'une interdiction d'opérations du 11 avril 2007 au 22 juillet 2008, suite au dépôt d'une proposition concordataire à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Dr Gagné était administrateur de GlobeeCom International inc., une compagnie qui, le 22 mars 2006, a annoncé une importante restructuration de ses opérations et a estimé, à cette date, qu'elle ne disposerait plus de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de ses opérations au-delà du mois d'avril 2006 et qui, le 1^{er} mai 2006, a annoncé qu'elle entendait déposer une proposition concordataire à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en conjonction avec une prise de position inversée (« reverse takeover ») proposée. Le 20 septembre 2006, GlobeeCom International Inc. a annoncé que la proposition à ses créanciers avait été ratifiée par la cour. Les actions de cette compagnie ne sont plus transigées depuis le 27 avril 2006. Dr Gagné était administrateur de cette compagnie pendant la période d'un an précédant le dépôt de cette proposition concordataire.

M. Busgang et Dr Gagné étaient respectivement président du Conseil d'administration et administrateur de Mistral Pharma inc., qui a présenté une proposition à ses créanciers, le 13 juin 2008, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« LIF »). La proposition comprenait une réorganisation de Mistral Pharma, laquelle a consisté en (i) l'annulation de toutes les actions existantes et de toutes les options et bons de souscription existants de Mistral Pharma à toutes fins et (ii) la création d'une nouvelle catégorie d'actions ordinaires. Le 4 septembre 2008, Mistral Pharma a obtenu l'approbation de sa proposition par les

créanciers. Une ordonnance définitive de la Cour supérieure du Québec en vertu de la LFI a été obtenue le 15 septembre 2008. Les actions ordinaires de Mistral Pharma ont été radiées de la Bourse de croissance TSX à la fermeture des affaires le 30 septembre 2008. M. Busgang était président du Conseil et Dr Gagné était administrateur de cette compagnie pendant la période d'un an précédant le dépôt de cette proposition concordataire.

9. POURSUITES

La Société n'est impliquée dans aucune poursuite.

10. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

En 2008, un loyer de base au montant de 446 610 \$ a été payé à Busgang Investments Inc., une société détenue par le président, chef de la direction et administrateur de la Société. Depuis le 1^{er} octobre 2008, la Société paye le loyer à une société non liée et ce, sous les mêmes termes et conditions.

Depuis août 2008, la Société a payé 1 000 \$ par mois au président du Conseil d'administration de la Société pour des services rendus relativement à des mandats spécifiques pour diverses divisions opérationnelles de la Société.

En 2010, la Société a versé des commissions sur ventes au montant de 21 223 \$ à Balcop Ltée, une société détenue par Baljit S. Chadha, un membre du Conseil d'administration de la Société.

11. AGENTS DE TRANSFERT ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres pour les actions de la Société de fiducie Computershare du Canada. Ses bureaux principaux sont situés à Montréal et Toronto.

12. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'est partie à aucun contrat important dont la divulgation est requise en conformité avec le règlement 51-102.

13. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Nexia Friedman, vérificateur externe de la Société, a préparé un rapport sur les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice 2010 qui ont été déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières. Nous avons été informés que les membres de Nexia Friedman sont indépendants conformément au Code de déontologie des comptables agréés du Québec.

14. INFORMATIONS RELATIVES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le texte de la chartre du comité de vérification est reproduit comme Annexe A de la présente Notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est formé de quatre administrateurs, soit M. Louis Lacasse, président du comité, M. Gilles Gagnon, M. Michel Lassonde et le Dr Richard Lacombe. Tous les membres sont indépendants et compétents financièrement tel qu'exigé par la *Norme Canadienne 52-110*.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

Ce qui suit décrit la formation et l'expérience pertinente de chaque membre du comité de vérification, lui procurant (a) la compréhension des principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers, (b) la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables reliés à la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des réserves, (c) de l'expérience dans l'établissement, la vérification, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société, ou une expérience de supervision active de personnes exerçant ces activités et (d) la compréhension du contrôle interne et des procédures de communication de l'information financière.

Louis Lacasse – M. Lacasse est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation en finance et d'un M.B.A. avec spécialisation en comptabilité et marketing. Depuis 1997, il est président de GeneChem Management inc., une société qui gère des fonds de capitaux de risque qui investissent dans des compagnies privées et publiques dans les sciences de la vie en Amérique du Nord et en Europe. Préalablement, il a oeuvré pendant 10 ans à la Caisse de Dépôt et Placement du Québec, effectuant plusieurs investissements dans des sociétés dans les secteurs des technologies de l'information, des télécommunications et de la santé. Dans le cadre de ses fonctions d'investisseur, M. Lacasse devait de façon régulière revoir et analyser des états financiers et effectuer des exercices de vérification diligente relatifs aux processus et contrôles internes des compagnies en portefeuille. M. Lacasse préside le comité de vérification de cinq entreprises cotées en bourse aux États-Unis et au Canada.

Gilles Gagnon – M. Gagnon détient une maîtrise en administration des affaires et est un administrateur certifié (ICD.D) par l'Institut des administrateurs de sociétés du Canada, ayant complété le « Directors Education Program » au « Rotman School of Management, University of Toronto ». M. Gagnon était président et chef de la direction d'Æterna Zentaris où il était responsable de tous les aspects des opérations financières et d'exploitation de cette société. De plus, il a occupé plusieurs postes de cadre supérieur, incluant vice-président, affaires extérieures, chez Novartis Pharma et directeur exécutif, planification d'entreprise et administration chez Sandoz Canada inc. L'expérience de M. Gagnon a nécessité et contribué au développement de sa capacité d'analyser des états financiers et de comprendre les PCGR.

Michel Lassonde – M. Lassonde détient une maîtrise en droit privé international. Il a pratiqué le droit pendant plus de 25 ans, se spécialisant en droit corporatif et commercial. Il est

président, chef de la direction et administrateur de Fronsac Capital inc. depuis août 2008, où il est responsable de tous les aspects des opérations financières et commerciales de cette société.

Richard Lacombe – Le Dr Lacombe détient une maîtrise en administration des affaires. Le Dr Lacombe a été président et chef de la direction de Virocell inc. où il est responsable de tous les aspects des opérations financières et commerciales de cette société. Il a été membre du Conseil d'administration et du Comité de vérification de LAB Recherche inc. entre 2006 et 2009.

POLITIQUES CONCERNANT LES SERVICES NON-LIÉS À LA VÉRIFICATION

La charte du comité de vérification requiert que tous les services non liés à la vérification à être exécutés par les auditeurs externes de la Société ou ses filiales, soient pré-approuvés par le comité de vérification. Les termes de cette politique sont plus amplement décrits dans le texte de la charte reproduit comme Annexe A de cette Notice annuelle.

RÉMUNÉRATION DES VÉRIFICATEURS

Le tableau suivant présente, par catégorie, les frais facturés par les vérificateurs externes de la Société, Nexia Friedman, au cours des années financières 2009 et 2010 :

Catégories des frais	2010 \$	2009 \$
Frais de vérification ⁽¹⁾	105 500	100 000
Frais reliés à la vérification ⁽²⁾	19 500	19 500
Frais d'impôts ⁽³⁾	5 000	11 240
Tous autres frais ⁽⁴⁾	-	
Total	130 000	130 740

⁽¹⁾ Services professionnels rendus relativement au dépôt de documents statutaires et réglementaires et à la vérification des états financiers annuels de la Société.

⁽²⁾ Services professionnels rendus pour la révision trimestrielle des états financiers et pour des consultations sur des questions d'ordre comptables et réglementaires.

⁽³⁾ Services professionnels principalement quant à la conformité fiscale.

⁽⁴⁾ Tous autres services professionnels connexes.

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

En tout temps, sur demande faite à la secrétaire de la Société, la Société fournira à toute personne ou société (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Société et un exemplaire de tout document, ou des pages pertinentes de tout document, incorporé par renvoi dans la notice annuelle, (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Société pour le dernier exercice terminé pour lequel des états financiers ont été déposés, ainsi que le rapport du vérificateur s'y rattachant et un exemplaire des plus récents états financiers intérimaires que la Société a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à la fin du dernier exercice terminé et (iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à la plus récente assemblée annuelle des actionnaires à laquelle une élection des administrateurs a eu lieu ou de tout document annuel déposé à la place de cette circulaire, selon le cas; il est entendu que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est présentée par une personne ou société qui n'est pas actionnaire de la Société. Il est également possible d'avoir accès aux documents publics de la Société par Internet sur le site de SEDAR à www.sedar.com.

Des renseignements supplémentaires portant notamment sur la rémunération et l'endettement des administrateurs et dirigeants, les principaux détenteurs de titres de la Société, et les titres autorisés pour émission dans le cadre du plan de rémunération à base de titres de participation, s'il y a lieu, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction établie pour la dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle une élection des administrateurs a eu lieu. De plus, d'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers comparatifs et dans l'analyse de la direction de la Société pour le dernier exercice terminé.

ANNEXE A

CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

ÉLECTION

Le comité de vérification doit être composé d'au moins trois (3) administrateurs externes, lesquels doivent tous être des administrateurs indépendants, élus par le Conseil d'administration, qui devront exercer leurs obligations jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été choisis et désignés.

DÉCÈS, INCAPACITÉ OU DÉMISSION D'UN MEMBRE

Dans le cas où le Conseil d'administration doit compléter le comité de vérification par la suite d'une vacance résultant du décès, de l'incapacité ou de la démission d'un membre, le comité peut nommer un nouveau membre afin de combler cette absence.

RÉUNIONS

Les réunions du comité peuvent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit que le comité pourrait désigner de temps en temps. Les réunions du comité peuvent avoir lieu en tout temps, à la demande de tout membre du comité. À la demande du président et chef de la direction ou du président du Conseil d'administration, le président du comité doit tenir une réunion du comité afin de considérer toute question qui, dans l'opinion du président et chef de la direction ou du président du Conseil d'administration, devrait être portée à l'attention du comité.

PRÉSIDENT DU COMITÉ

Le comité de vérification doit élire un président qui est responsable de l'agenda et qui se rapporte au Conseil d'administration lors de la réunion subséquente du Conseil d'administration ou plus tôt, si requis, selon les circonstances.

QUORUM

Le quorum pour le comité est une majorité simple de ses membres.

PROCÉDURES

Les procédures du comité doivent être similaires à celles suivies par le Conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du comité doivent être conservés dans un livre de procès-verbaux et être disponibles pour fins de consultation par les administrateurs de la Société.

MANDAT

Le comité exerce tous les droits et les privilèges qui lui sont accordés par le Conseil d'administration. Il se rapporte au Conseil d'administration sans interférence aucune de la direction ou des actionnaires. Il peut faire appel à des avocats externes ou des comptables ou tout autre expert requis pour l'accomplissement d'un mandat spécifique ou dans l'éventualité où existent des soupçons de méfait, et il peut fixer et payer la rémunération des conseillers qu'il emploie. Tout membre d'un comité est autorisé à convoquer une réunion spéciale du Conseil d'administration s'il appert qu'il y a eu méfait, réel ou perçu.

RÉMUNÉRATION

Les membres du comité doivent recevoir une rémunération pour services rendus, telle que déterminée par le Conseil d'administration.

CHARTE ET ORGANISATION

Le comité est élu par le Conseil d'administration et doit comprendre au moins trois administrateurs indépendants de la direction et de la Société. Un membre du comité de vérification est indépendant s'il n'a pas de relation qui pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant de la direction et de la Société. Tous les membres de comités doivent détenir des compétences financières et au moins l'un d'entre eux devra détenir une expertise en comptabilité ou en gestion financière. Une personne physique possède des compétences financières si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de l'émetteur.

POLITIQUE

Le comité de vérification doit porter assistance au Conseil d'administration en exécutant ses devoirs de supervision pour le compte des actionnaires, des actionnaires potentiels, de la communauté d'investissement et autres relativement aux états financiers de la Société et aux procédés relatifs au système comptable et aux contrôles financiers, le système de contrôle interne et la vérification annuelle indépendante des états financiers de la Société. Ce faisant, il est de la responsabilité du comité de maintenir une communication libre et ouverte entre le comité, les vérificateurs indépendants et la direction de la Société. En effectuant son rôle de surveillance, le comité est autorisé à enquêter tout sujet porté à son attention avec plein accès à tous les livres, états, installations et personnel de la Société, et le pouvoir de retenir un conseiller juridique externe ou tout autre expert afin de mener à terme son mandat.

RESPONSABILITÉS ET PROCESSUS

La principale responsabilité du comité de vérification est de surveiller les processus relatifs aux états financiers pour le compte du Conseil d'administration et de faire rapport des résultats de ses activités au Conseil d'administration. La direction est responsable de la préparation des états financiers de la Société, et les vérificateurs indépendants sont responsables de vérifier ces états financiers. Le comité, dans le cadre de l'exécution de son mandat, considère que ses politiques et ses procédures devraient demeurer flexibles afin de pouvoir mieux réagir aux conditions et aux circonstances changeantes. Le comité devrait prendre les mesures nécessaires afin d'établir le « ton » corporatif global relatif à la préparation des états financiers, aux pratiques d'affaires saines et à une conduite éthique.

Les items suivants constituent les principaux processus récurrents du comité de vérification dans l'accomplissement de ses responsabilités de surveillance. Ces processus sont indiqués à titre indicatif avec la compréhension que le comité pourra y ajouter lorsque nécessaire.

- Le comité de vérification doit être directement responsable de la surveillance des travaux du vérificateur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport de vérification ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation à l'émetteur, y compris la résolution de désaccords entre la direction et le vérificateur externe au sujet de l'information financière. Le comité, la direction et les vérificateurs externes doivent comprendre que les vérificateurs indépendants sont ultimement garants au Conseil

d'administration et au comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires de la Société. Le comité aura l'autorité et la responsabilité ultimes lors de l'évaluation et, lorsque approprié, la recommandation du remplacement du vérificateur externe. Le comité devra discuter avec les vérificateurs de leur indépendance de la direction et de la Société et de toute matière incluse dans les divulgations écrites. Le comité doit aussi examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés du vérificateur externe actuel et ancien de la Société. Le comité devra, annuellement, réviser et recommander au Conseil d'administration le choix de vérificateurs externes de la Société, sujet à l'approbation des actionnaires, ainsi que la compensation à laquelle ces vérificateurs ont droit.

- Le comité doit discuter avec les vérificateurs indépendants de l'étendue globale et des plans pour la vérification, incluant la conformité de la main-d'œuvre et la rémunération. De plus, le comité doit discuter avec la direction et avec les vérificateurs indépendants de la suffisance et de l'efficacité des contrôles comptables et financiers, incluant le système de mesure et de gestion des risques de la Société, et des programmes de conformité juridique et éthique. De plus, Le comité doit discuter des résultats de vérifications avec les vérificateurs indépendants, avec et sans la présence de la direction.
- Le comité doit réviser les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse annonçant les résultats annuels et intérimaires de la Société avant que la Société ne dévoile publiquement cette information, et doit être satisfait que des procédures adéquates sont mises en place pour la révision des informations financières rendues publiques par la Société, qu'elle soit extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autre que la divulgation publique mentionnée ci-avant, et doit périodiquement évaluer la justesse de ces procédures. De plus, le comité doit discuter des résultats trimestriels et de toute autre matière devant être communiquée au comité par les vérificateurs indépendants selon les standards de vérification généralement reconnus. Le président du comité peut représenter le comité entier aux fins de cette révision.
- Le comité doit réviser avec la direction et les vérificateurs externes, les états financiers à être inclus dans le rapport annuel de la Société, comprenant leur jugement quant à la qualité, non seulement la suffisance, des principes comptables, la justesse des jugements significatifs et la clarté des divulgations dans les états financiers. Le comité doit discuter des résultats de la vérification annuelle et de toute autre matière sujette à être communiquée au comité par les vérificateurs indépendants sous des termes généralement reconnus des standards comptables.
- Le comité devra réviser à chaque année le programme d'assurance de la Société.
- Le comité doit établir des procédures concernant (a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par l'émetteur au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification; et (b) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de l'émetteur de préoccupations touchant des pratiques discutables en matière de comptabilité ou de vérification.
- Le comité doit pré-approuver tous les services non liés à la vérification à être rendus à la Société ou à ses filiales par les vérificateurs externes de la Société. Le comité de vérification satisfait à l'obligation d'approbation préalable dans les conditions suivantes :
 - (a) il s'attend raisonnablement à ce que le montant total de tous les services non liés à la vérification qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constitue pas plus de cinq

pourcent (5 %) du montant total des honoraires versés par la Société et ses filiales à son vérificateur externe au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus;

- (b) La Société ou sa filiale, selon le cas, n'a pas reconnu les services comme des services non liés à la vérification au moment du contrat; et
- (c) les services sont promptement portés à l'attention du comité de vérification de l'émetteur et approuvés, avant l'achèvement de la vérification, par le comité de vérification ou par un ou plusieurs de ses membres à qui le comité a délégué le pouvoir d'accorder ces approbations.

Le comité de vérification peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants, le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à la vérification. L'approbation préalable de services non liés à la vérification par un membre à qui le comité de vérification a consenti la délégation, doit être présentée au comité de vérification à sa première réunion régulière après l'approbation.

ANNEXE B

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La réglementation relative à la gestion d'une Société comporte une certaine flexibilité, permettant ainsi à ceux concernés de partager la responsabilité des opérations entre le Conseil d'administration et la direction, selon les circonstances et les besoins particuliers.

Le Conseil d'administration remplit certaines fonctions prescrites par la loi et est appelé à examiner des situations importantes impliquant la Société. Les questions présentées au Conseil d'administration proviennent habituellement de recommandations formulées par la direction.

Dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil d'administration doit toujours se rappeler que, tout en étant responsable de l'augmentation de la valeur de l'investissement des actionnaires, il doit aussi protéger la valeur de cet investissement de toute dépréciation importante.

Les items suivants sont de la responsabilité du Conseil d'administration :

- L'orientation stratégique de la Société, de pair avec sa mission et ses objectifs;
- L'identification des principaux risques d'affaires de la Société et l'implantation de systèmes appropriés afin de gérer ces risques;
- Le plan d'affaires de la Société et le budget d'opération, le budget des dépenses en immobilisation et le budget des flux de trésorerie;
- Les états financiers, les levées de fonds, les prêts et autres activités financières importantes;
- La performance, l'engagement, la rémunération et l'évaluation de la haute direction ainsi que la planification de la succession des membres de la haute direction;
- Les questions ayant trait à la valeur de la Société, aux produits et services offerts par la Société et à l'allocation de ressources à des nouveaux secteurs d'activité;
- Les réorganisations et la restructuration de la Société, les acquisitions et les désinvestissements;
- L'établissement d'une politique de communication et de divulgation;
- L'adoption de mesures pour recevoir les commentaires des actionnaires;
- L'intégrité des contrôles internes de la Société et des systèmes de gestion de l'information;
- L'implantation d'une procédure à être implantée par le comité de régie d'entreprise afin d'évaluer l'efficacité du Conseil d'administration, des comités du Conseil d'administration et la contribution individuelle de chaque administrateur;
- La mise en place de descriptions de postes pour le Conseil d'administration et pour le chef de la direction, incluant la définition des limites de responsabilité de gestion et le développement ou l'approbation des objectifs corporatifs desquels le chef de la direction est responsable.

Afin d'exécuter ses fonctions, le Conseil d'administration doit non seulement connaître et approuver l'orientation générale et les plans de la Société, mais il doit aussi s'assurer que les plans approuvés sont exécutés tels qu'approuvés et que des systèmes efficaces de suivi et de contrôle sont mis en place afin d'assurer la gestion responsable des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration fait ceci en examinant, en étudiant et en approuvant, entre autres, le plan stratégique et les plans d'affaires ainsi que les budgets et en obtenant l'opinion de la direction et d'autres experts internes et si nécessaire, d'experts externes.

L'implantation de procédures efficaces de vérification est importante, même en l'absence de problèmes, parce que ces procédures permettent au Conseil d'administration d'être rassuré que les opérations et autres activités de la direction sont exécutées de manière appropriée puisque le Conseil d'administration ne peut de manière réaliste superviser les activités quotidiennes de la Société.

Des rapports du chef de la direction et du chef de la direction financière, ainsi que des experts internes et externes, sont présentés au Conseil d'administration.

Ces procédures constituent non seulement un processus efficace et nécessaire mais il peut aussi venir en aide aux administrateurs s'ils ont à défendre leur position dans l'éventualité d'un différend impliquant des actionnaires ou des tierces parties.

La contribution des administrateurs est importante parce qu'elle procure d'autres perspectives à la direction.

Les administrateurs devraient prendre note qu'ils ont les mêmes responsabilités et obligations légales que la Société ait un petit ou un grand nombre d'actionnaires.

Finalement, le Président du Conseil d'administration évalue l'efficacité du Conseil d'administration. Le chef de la direction est responsable de la direction générale et de la gestion de la Société.

Une majorité des administrateurs de la société doivent être « indépendants », tel que défini dans le guide d'inscription de la Bourse de Toronto. Le Conseil d'administration doit réviser et déterminer le statut d'« indépendance » de chaque administrateur.

Un « administrateur indépendant » est un administrateur qui n'a pas de relation, directe ou indirecte, avec la Société qui pourrait entraver l'exercice du jugement indépendant de cet administrateur.

Afin d'assurer l'indépendance du Conseil d'administration par rapport à la direction, le Conseil d'administration doit, à intervalles réguliers au cours d'une réunion régulière ou lors d'une réunion spéciale convoquée dans ce but, exiger que tous les administrateurs non-indépendants s'absentent de la réunion. Le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, inviter les administrateurs non-indépendants ou les autres membres de la haute direction à participer à ces rencontres.

Chaque administrateur doit avoir une expérience de carrière pertinente relativement aux affaires de la Société, détenir une compréhension du devoir fiduciaire et manifester de l'intégrité et des standards déontologiques élevés. Chaque administrateur doit allouer suffisamment de temps pour servir efficacement à titre d'administrateur. La présence aux réunions du Conseil d'administration est essentielle.

Tout administrateur de la Société peut engager des experts-conseil indépendants aux frais de la Société, avec l'approbation préalable du comité de régie d'entreprise.